

ÉLABORER UN PLAN DÉPARTEMENTAL
ÉDUCATION MUSICALE ET CONDUITE DE LA VOIX
À L'ÉCOLE PRIMAIRE DANS L'YONNE

DOCUMENT DE TRAVAIL

- 1 – État des lieux**
- 2 – Analyse des forces et faiblesses**
- 3 – Objectifs à atteindre**
- 4 – Les actions, les moyens nécessaires et le calendrier proposés**

1 – ÉTAT DES LIEUX

L'éducation musicale dans le premier degré (département de l'Yonne).

1.1 – Les documents de référence :

- Charte départementale de développement de la pratique vocale et chorale.
- Convention cadre des Pôles Nationaux de Ressources en région Bourgogne.
- Document *École projets et interventions dans l'école.*

1.2 – Les données quantitatives :

1.2.1 – Plan arts et culture : classes à projets artistique et culturel.

Annexe 1 : synthèse et développement pour l'année **2004-2005**.

- ✓ 7 projets concernant 29 classes, pour financement Éducation Nationale de 6060 €, soit 18,1 % du budget EN PAC.

1.2.2 – Autres projets avec intervenant extérieur.

Annexe 2 : bilan d'activité **2003-2004** des intervenants extérieurs dans les écoles et dernier état des projets avec intervenant extérieur en **2004-2005**.

- ✓ **2003-2004** : 284 classes concernées, 84 projets dont 65 à dominante voix, avec le financement des collectivités locales.
- ✓ **2004-2005** : 147 classes au 04/01/2005

1.2.3 – Formation.

- Stages à destination des enseignants du premier degré inscrits au Plan Annuel de Formation en éducation musicale.
 - ✓ **2002-2003** : 12h, 16 places ; public : enseignants engagés dans un PAC « art vocal », formateur CPEM, *Accompagner des projets « art vocal »*.
 - ✓ **2003-2004** : néant
 - ✓ **2004-2005** :
 - 3 semaines, 24 places ; public : enseignants de cycles 2 et 3, maître d'œuvre IUFM, Arts et culture : Musique – Arts plastiques.
 - 2 jours, 20 places ; public : enseignants, formateur CPEM, *Mise en place de chorales d'écoles.*
- Animations pédagogiques de circonscription en éducation musicale.

1.3 – Les ressources à disposition :

1.3.1 – L'ENM d'Auxerre et le réseau des écoles de musique du département.

Notamment, un Atelier « *direction de chœur* » à destination des acteurs éducatifs ayant à diriger une chorale d'enfants.

1.3.2 – Les intervenants professionnels en milieu scolaire.

Annexe 3 : Les intervenants Dumistes ou assimilés, les spécialistes voix et les formateurs potentiels voix pour un public enseignant.

1.3.3 – Les fonds documentaires.

- ✓ Le Point Arts
- ✓ Le CDDP
- ✓ L'IUFM
- ✓ L'ENM

2 – ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES

2.1 – La formation.

Les Points Forts	Les Points Faibles	Analyse et orientation d'actions
Nombreuses personnes ressource au niveau local.	Peu de formation en éducation musicale.	Proposer davantage de formation continue en éducation musicale au PAF.
	Peu de formateurs autres que IUFM aux stages.	Implication des CPEM et des formateurs spécialistes voix.

2.2 – Les chorales d'écoles et la pratique de la musique.

Les Points Forts	Les Points Faibles	Analyse et orientation d'actions
	Pas de recensement des chorales d'école.	Recenser les chorales d'écoles.
	De nombreux maîtres se sentent démunis et affirment manquer de formation.	Former les maîtres.
Un musicothérapeute en dernière année de formation.	Peu de projet avec artiste ou intervenant en AIS, travail avec les CPEM rarement demandé.	Développer les projets musicaux associant des classes traditionnelles et des classes AIS.
	Peu de projets de liaison CM2-6 ^e .	Renforcer des liens actifs et efficaces entre le premier et le second degré.

2.3 – Les intervenants extérieurs, les artistes.

Les Points Forts	Les Points Faibles	Analyse et orientation d'actions
Réseau d'intervenants extérieurs dense.		<p>Redéfinir avec les partenaires l'obtention de l'agrément.</p> <p>Qui ? Pourquoi ? Comment ? (cf. Charte)</p>
Nombreux projets faisant intervenir un intervenant extérieur.	<p>Les projets <i>clé en main</i>, qui n'émanent pas d'un projet pédagogique du maître de la classe.</p> <p>La substitution de l'intervenant au maître de la classe.</p> <p>La procédure de transmission des projets.</p>	<p>Redéfinir la procédure pour la demande d'intervention extérieure (en collaboration avec les IEN et les CPEPS...), faire connaître les priorités de la politique départementale pour l'accord donné aux agréments et aux projets (dates des demandes, contenus du projet, nombre d'heures...).</p>
	Peu de demande de PAC.	<p>Réunir les représentants de l'IA (CPEM ou IEN...) et les intervenants au moins deux fois par année scolaire, pour une meilleure connaissance par tous, des programmes de l'école, du rôle et du travail de chacun, des difficultés rencontrées.</p> <p>Définition de qui est un « artiste », avec les partenaires.</p> <p>Meilleure communication aux écoles.</p>

2.4 – La communication interne.

Les Points Forts	Les Points Faibles	Analyse et orientation d'actions
	Communication interne à l'EN parfois insuffisante.	<p>Définir une stratégie de communication suscitant l'intérêt (BD, édition d'un 4 pages, politique clairement énoncée et argumentée, transmission de synthèses aux parties intéressées...).</p> <p>Réactualiser le site Internet musique.</p> <p>Collaboration plus étroite avec tous les IEN.</p>

2.5 – Le travail partenarial.

Les Points Forts	Les Points Faibles	Analyse et orientation d'actions
	<p>Le projet EN n'est pas visualisé par les partenaires.</p> <p>Communication avec les partenaires parfois insuffisante.</p>	<p>Redéfinir et dynamiser les partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intervenants et EN. ○ Écoles de musique / Collectivités territoriales avec EN. ○ IUFM et EN. ○ ENM et EN. ○ ADDIM et EN.

BILAN

À ce stade, il serait souhaitable de communiquer aux différents partenaires ce diagnostic et cette analyse pour permettre d'entrer dans une phase d'étroite collaboration et d'élaborer une mise en place concrète d'un plan pluriannuel pour *l'Éducation Musicale et la Conduite de la Voix* dans le département de l'Yonne.

3 – OBJECTIFS À ATTEINDRE

Axes Principaux

Les trois priorités départementales dans le domaine des Arts et de la Culture sont :

- *le patrimoine,*
- *la conduite de la voix,*
- *la lecture d'images.*

Le statut des Arts et de la Culture au sein d'un grand nombre d'écoles reste encore celui d'un « *petit supplément d'âme* ». Ces domaines n'occupent souvent qu'une plage horaire réduite ou sont laissés à des intervenants extérieurs.

Le maître de la classe ne peut et ne veut pas se désengager de ces enseignements artistiques et de l'action culturelle et souhaite mettre sa polyvalence, gage précieux de la cohérence et du sens des enseignements, à leur service.

La voix est constitutive de l'Humain, elle est donc objectif et moyen : la maîtrise de ses possibilités sonores et expressives contribue au développement de l'individu.

L'objectif à atteindre est donc, en musique, de développer *dans chaque classe* et pour *tous les élèves* la pratique vocale et le travail de la voix.

Cela passe par :

1. *la pratique par les élèves de projets artistiques et culturels,*
2. *l'accompagnement et la formation des maîtres afin qu'ils deviennent acteurs des projets.*

4 – LES ACTIONS, LES MOYENS NÉCESSAIRES ET LE CALENDRIER PROPOSÉS

4.1 – L’accompagnement et la formation des maîtres.

Actions	Moyens	Calendrier
Former un réseau de 14 maîtres relais chargés d’accompagner les enseignants de leur secteur dans la conduite de la voix.	<p>Une formation qualifiante sur trois ans, inscrite au PAF, pour 14 enseignants répartis géographiquement sur le territoire départemental.</p> <p>Formateurs : IUFM, CPEM, ENM, écoles de musique et professionnels de la voix... (Voir budget Charte 4.2-)</p>	<p>2005-2006 : 14 maîtres relais, formés en 5 sessions d’une semaine ou en 2 sessions de 3 semaines.</p> <p>2006-2007 : les 14 maîtres relais poursuivent leur formation et accompagnent les collègues.</p> <p>2007-2008 : poursuite de l’action.</p> <p>Nouvelle formation pour de nouveaux maîtres relais selon les résultats et l’évaluation des besoins.</p>
Former les enseignants.	Stages départementaux de formation continue inscrits au PAF conduits en partenariat EN / IUFM / personnes ressource voix (ENM ou autre professionnel).	<p>2005-2006 : 1 stage de 3 semaines en regard avec les arts visuels et la lecture d’image.</p> <p>2006-2007 : selon résultats et évaluation des besoins, augmenter progressivement le volume de la formation.</p>
	Animations pédagogiques de circonscription, en regard avec le langage, la maîtrise de la langue.	<p>2004-2005 : 3 circonscriptions à ce jour.</p> <p>2005-2006 : généraliser les animations.</p>
	Ateliers guitare proposés par le CPEM, les mercredis après-midi.	2004-2005 : 2 ateliers sont mis en place.

Actions	Moyens	Calendrier
Accompagner les enseignants d'une école.	Création de postes fléchés musique, permettant le décloisonnement au sein de l'école.	<p>2005-2006 : postes inscrits au mouvement.</p> <p>2006-2007 : selon résultats et évaluation des besoins.</p>
	Les CPEM et le répertoire qu'ils créent : 14 volumes existants de <i>Danse Écoute Chante</i> ; 2 volumes de <i>Musicabrac</i> (fabrication d'outils pédagogiques à destination des écoles).	Parution en novembre 2005 de Musique et Poésie.
	Stages d'écoles ou de RRE d'une semaine proposés par les CPEM pendant les périodes de stages en situation des PE2 pour les écoles en auto-formation. (voir financement d'une spécialiste voix budget Charte 4.2-)	<p>2004-2005 : mise en place.</p> <p>Suite à donner selon résultats et évaluation des besoins.</p>

4.2 – Les partenariats

Actions	Moyens	Calendrier
Renforcer les liens premier-second degré et avec l' AIS.	Liaison CM2-6 ^{ème} organisée en collaboration avec les collègues du département ; association d'une classe de CM2 à chaque rassemblement de collègues. Suivi des classes.	<p>2004-2005 : 5 classes de CM2 associées aux 5 concerts du département.</p> <p>2005-2006 : Reconstitution de l'action et sa forme à décider selon résultats.</p>
	Favoriser des liaisons sur des projets CM2-6 ^{ème} par un financement (transport) par le CG.	<p>2005-2006 : mise en place d'un projet dans 10 collèges du département associant 1 classe de CM2 à celles de 6^{ème} . (à définir)</p>
	Travail de mise en corps et en voix avec un établissement spécialisé en association avec une école traditionnelle.	<p>2005-2006 : Travail mis en place pour un projet.</p> <p>Reconstitution de l'action et sa forme à décider selon résultats et évaluation des besoins.</p>
Faire vivre la Charte départementale pour former les enseignants et informer.	Budget Charte départementale de développement de la pratique vocale et chorale, géré par le CDDP, premier crédit pour l'année 2004 : 3 600 €, les frais de gestion retirés. Ces crédits sont fléchés formation et information. Convention de partenariat sur 3 ans avec avenant ?	<p>2004-2005 : Printemps 2005, parution d'un 4 pages (voir 4.3-). Financement d'une spécialiste voix pendant les stages d'écoles proposés (voir 4.1-)</p> <p>2005-2006 : Participation au financement de formateurs pour la formation qualifiante de maîtres relais.</p>
Créer un fonds documentaire itinérant de documentation pour les enseignants.	Achat de documents pédagogiques à destination des enseignants proposés par la bibliothèque départementale aux communes par l'intermédiaire du bibliobus.	<p>Printemps 2005.</p> <p>2005-2006 : compléter le fonds.</p> <p>2006-2007 : compléter le fonds.</p>

4.3 – La communication

Actions	Moyens	Calendrier
Informer et communiquer les démarches.	Élaboration d'un outil d'information (type 4 pages), présentant les différents partenaires et la politique de l'IA en musique, financé par le budget Charte.	Printemps 2005.